

**Pascal FORTIN**  
Principal  
Tél : 01 60 68 55 01  
Mél : ce.0770033t@ac-creteil.fr

Melun, le jeudi 29 avril 2021

Route de Voisenon  
77000 Melun  
www.clg-capucins-melun.fr

Le principal

aux

Parents des élèves  
du collège Les Capucins de Melun

**Objet :** Adaptation du fonctionnement de l'établissement scolaire à compter du 3 mai 2021.

Conformément à mon précédent message, en date du 23/04/2021, je reviens vers vous pour vous préciser les modalités d'organisation privilégiées par l'établissement à partir du 3 mai 2021.

✓ **Concernant l'accueil des élèves au collège et la mise en œuvre des activités pédagogiques :**

- Les **élèves de 6° et de 5°** reviennent en classe conformément à leur emploi du temps **en ramenant l'ordinateur portable qui leur a éventuellement été prêté.**

- Les **élèves de 4° et de 3°** seront par contre accueillis selon un **fonctionnement hybride** qui a été finalisé par la constitution au sein de chaque classe de 4° et de 3°, de deux groupes équilibrés : le groupe **A** et le groupe **B**. Les professeurs principaux, qui ont proposé la répartition des élèves au sein des groupes, informeront leurs élèves de leur groupe respectif. À tout moment, les emplois du temps individuel des élèves pourront être consultés sur PRONOTE.

**Pour chaque classe, les professeurs auront indiqué sur PRONOTE le travail à effectuer et les documents à utiliser en spécifiant les groupes concernés.**

Durant la période de mise en œuvre de l'enseignement hybride, ces groupes alterneront les enseignements en présentiel et en distanciel à la demi-journée selon le planning ci-dessous :

Demi-journée	Activité scolaire au :	Semaine du <b>03/05/2021</b>	Semaine du <b>10/05/2021</b>	Semaine du <b>17/05/2021</b>	Semaine du <b>25/05/2021</b>
<b>MATIN</b>	Collège	A	B	B	A
	Domicile	B	A	A	B
<b>APRÈS-MIDI</b>	Collège	B	A	A	B
	Domicile	A	B	B	A

Quelques exemples, pour bien comprendre la lecture du tableau :

- Durant la semaine du **03/05/2021**, un élève du groupe A de 4°3 se rend au collège le matin et travaille à son domicile l'après-midi.
- Durant la semaine du **17/05/2021**, ce même élève du groupe A travaille à son domicile le matin et se rend au collège l'après-midi.

✓ **Concernant la protection des élèves et des personnels, durant cette phase de réouverture de l'établissement, le protocole sanitaire est renforcé :**

- **Les activités physiques et sportives en intérieur sont suspendues**, seules celles qui se pratiquent à l'extérieur sont autorisées.
- **L'aération des salles de classe est renforcée**, à minima toutes les heures, l'aération transversale (fenêtres et porte ouvertes) étant privilégiée entre deux cours.
- **Des campagnes de dépistages seront organisées** (test PCR, tests salivaires, autotests) au profit des élèves et des professeurs.
- **La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraînera systématiquement la fermeture de la ou des classe(s) concernée(s), pour une durée de 7 jours, tout élève ayant été en classe avec le cas positif étant considéré comme cas contact.**
- Enfin, en fonction, du nombre de cas de Covid-19 confirmés, du profil des cas (enseignants et/ou élèves), du nombre de classes et niveaux concernés, **la fermeture d'un niveau ou de l'établissement pourra être envisagée.**

En conséquence, durant cette période, **les activités facultatives organisées par l'établissement** qui avaient vocation à regrouper des élèves d'un même niveau scolaire **sont suspendues** : école ouverte du mercredi après-midi, devoirs faits facultatifs, groupes de soutien disciplinaires ou informatiques, club des éco-délégués...seules les activités de l'association sportive qui se déroulent à l'extérieur sont maintenues.

✓ **Concernant les services particuliers proposés aux familles :**

- **Le service de restauration est maintenu.**

Les élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> qui ont cours le matin quitteront l'établissement à l'issue de leur repas à 13h20.

Les élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> qui ont cours l'après-midi se présenteront au collège à 12h00 afin de bénéficier du service de restauration.

Si vous souhaitez que votre enfant, inscrit à la cantine, ne prenne pas son repas au collège, nous vous remercions d'en avvertir au préalable la conseillère principale d'éducation, madame Larderet, par l'intermédiaire de l'ENT.

- **Le dispositif d'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, en fonction depuis le 6 avril 2021, est maintenu**, les élèves étant accueillis dans la limite de leur emploi du temps habituel.

Si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie, nous vous remercions d'en avvertir au préalable la conseillère principale d'éducation, madame Larderet, par l'intermédiaire de l'ENT.

Pour tout problème relatif à l'accueil de votre enfant au collège ou à la mise en œuvre de la continuité pédagogique, nous vous invitons à prendre contact avec nous le plus rapidement possible.

**Enfin, en complément de ces différentes dispositions, dans l'intérêt de tous, il est très important de veiller à ce que vos enfants poursuivent la mise en œuvre des gestes barrière, limitent leurs déplacements et évitent les regroupements.**

**Prenez bien soin de vous et de vos proches,**

Le principal,  
Pascal FORTIN